



*Premier feuillets
M. Boathas
E. P.*

Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix-huit* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année **1872**.

A Meaux, le *Vingt* Décembre mil huit cent soixante-onze.

M. Boathas

Trilbardou



ref

L'An mil huit cent soixante
deux le mardi deux janvier, à onze
heures du matin, devant nous, Adolphe de
Gignieres, Maire et Officier public de l'Etat civil
de la commune de Crilbardeau, canton de Clage,
Seine-et-Marne, sont comparus publiquement en
la maison commune, Nicolas Cartier, âgé de
quarante six ans, un mois vingt un jours, bachelier,
demeurant à Crilbardeau, né à Pierrefonds (Ciel),



N° 101

Mariage de
Nicolas Cartier
et
Marie Louise Duval

2 janvier.

Cartier, décédé à Pierrefonds le six mars mil
huit cent soixante deux, et de défunte Marie
Denis, décédée à Crilbardeau, le vingt cinq juin
mil huit cent soixante et onze, et veuf en premières
noces de Marie Vicile Hébert, décédée en cette
commune le vingt cinq février mil huit cent
soixante et onze.

Et dame Marie Louise Duval, âgée
de quarante quatre ans deux mois et sept jours,
sans profession, demeurant à Lagney, né à Gouves
le Chapitre, canton de Dammariv, fille
majeure et légitime de défunt Claude Thienne
Duval, décédé à Gouves, le dix neuf avril

Mairie de Crilbardeau

mil huit cent vingt huit, et de Marie Genevieve
Lefevre, âgée de cinquante-seize ans, sans profession,
demeurant à Montjay-la-Croix, commune de
Villeraude, laquelle nous a déclaré consentir au
mariage projeté, ainsi qu'il résulte de l'acte passé
devant nous chez M. Grand, notaire à Lagney,
le vingt-sept décembre mil huit cent vingt et
unze. Le tout est ci-dessus constaté par les
actes de naissances de l'époux et de l'épouse, les
actes de décès des père et mère de l'époux et de
père de l'épouse, ainsi que les actes de décès de la
femme de l'époux et du mari de l'épouse, qui
nous ont été produits et que nous avons sous les
yeux; lesquels, après avoir été paraphés par
nous et par les parties produisantes, ont été
annexés au présent acte. Les parties contractantes
nous ont requis de procéder à la célébration du
mariage projeté entre eux et dont les Publications
ont été faites tant en notre mairie qu'en celle
de Lagney, les dimanches dix-sept et vingt
quatre décembre mil huit cent vingt et unze
à l'heure de midi, d'après un certificat délivré
par M. le Maire de la commune de Lagney



en date de vingt-huit d'octobre dernier
lequel, après avoir été aussi paraphé
par nous et la partie produisante, restera
annexé au présent acte. Aucune opposition
audit mariage ne nous ayant été signifiée,
faisant droit à leur requête, après avoir
donné lecture de toutes les pièces ci-dessus
mentionnées, ainsi que du Chapitre six du
Code civil relatif au mariage, avons demandé
au futur époux et à la future épouse s'ils
voulent se prendre pour mari et pour femme.
Chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement, avons déclaré au nom de la loi
que le sieur Nicolas Cartier, et la dame
Marie-Suzanne Duval s'unissent par le
mariage. D'après la loi du dix juillet mil huit
cent cinquante, nous avons surbrutté les deux
futurs époux, ainsi que les personnes présentes,
autorisant le mariage, à nous déclarer s'il
avait été fait un contrat, lesquels nous ont
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi nous avons dressé acte immédiatement
en présence des sieurs Louis Urbain Delaroche,
âgé de cinquante ans, cultivateur, Louis François
Prévost, âgé de trente-quatre ans, Marchand

de vin, Jean Louis Gastien, âgé de cinquante
cinq ans, charbon, et Jean Pierre Charles
Lefèvre, âgé de trente ans, charretier, tous
quatre témoins majeurs, demeurant à Trilbardou
et amis de l'époux et de l'épouse, lesquels
ont mis que les parties contractantes signent
avec nous le présent acte, après lecture faite.

M. S. Dural N. Carrière
G. Lefèvre L. E. Delaroché

L. L. Gastien P. P. P. P.
M. Lefèvre L. Lefèvre



15 1/2

declaré consentir au mariage projeté, d'une part,
Et demoiselle Claire Adolphe Sophie Garnignoy,
âgée de dix-neuf ans, un mois, centurière, née à Trilbardou, le
vingt-deux novembre mil huit cent cinquante-deux, et y demeurant,
fille mineure de Auguste Sédore Garnignoy, décédé au dit Trilbardou,
le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-deux, et de Aglaé Louis
Buisson, âgée de quarante ans et demi, sans profession, domiciliée en
cette commune, laquelle, ici présente, nous a déclaré consentir au
mariage et toutes parts. Lesdites naissances de l'époux et de l'épouse
et de décès du père de l'épouse nous sont constatés par les registres
de l'état civil de cette commune, que nous avons sous les yeux. Les
parties contractantes nous ont requis de procéder à la célébration du
mariage projeté entre eux, dont les publications ont été faites tant
en notre mairie qu'en celle de Sammeroy les dimanches vingt-quatre
et trente-un décembre dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification
du registre de notre commune et du certificat délivré par le Maire de
Sammeroy, en date du cinq janvier dernier. Sur notre interpellation,
les époux et les personnes présentes autorisant le mariage, nous ont
déclaré qu'il a été fait un contrat et nous ont remis un certificat
délivré par Maître Laisné, notaire à La Ferté-sous-Jouarre, arrondissement
de Meaux, Seine-et-Marne, constatant que ce contrat a été passé
devant lui le quinze décembre mil huit cent soixante-et-onze. Aucune
opposition ne nous ayant été signifiée, qu'aux droits à leurs requêtes,
et après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées, lesquelles
paraphées par le produisant et par nous demeureront annexées au

L'An mil huit cent soixante-deux, le mardi neuf janvier,

à onze heures du matin, devant nous Adolphe de Saignères, Maire et
Officier public de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye
Seine-et-Marne, sont comparus en leur maison, commune Camille Arsène
Lefèvre, âgé de vingt-six ans et trois mois, Marchand-Épicier, né à
Trilbardou, le neuf juin mil huit cent quarante-cinq, demeurant à
Sammeroy, fils majeur de Jean Louis Gastien Lefèvre, décédé à Sammeroy,
le neuf février mil huit cent cinquante-deux, ainsi qu'il résulte de
l'extrait délivré par le maire de cette commune, et légalisé par le juge
de paix du canton de La Ferté-sous-Jouarre, et de Adolphe Alexandrine
Garnignoy, domiciliée à Sammeroy, laquelle, ici présente, nous a

N. 2.

Mariage de

Camille Arsène

Lefèvre

et

Marie Adolphe Sophie

Garnignoy.

Sammeroy.

présent acte, ainsi que du Chapitre six du code civil relatif au mariage nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme: chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons déclaré, au nom de la loi que Camille Arsène Lefèvre et Claire Adélaïde Sophie Garnigny étaient unis par le mariage. De qui nous avons aussitôt dressé acte, en présence des sieurs Paul Lefèvre, Lefèvre, buraliste, âgé de vingt-huit ans, Alphonse Eugène Desregraves, cultivateur, âgé de quarante-un ans et demi, tous deux témoins majeurs demeurant à Sammeron, le premier père et le second ami de l'épouse; Louis Eugène Garnigny, cultivateur, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant à Sammeron, et Clotilde Arsène Pleurot, Rentier, âgé de soixante-huit ans, domicilié à Brillardon tous deux témoins majeurs, le premier oncle paternel et le second ami de l'épouse, lesquels ont ainsi que les parties contractantes signé avec nous le présent acte, après lecture faite, et âgés de quarante-huit ans, épicière; et apposé le sceau

C. A. S. Garnigny C. A. Lefèvre

de C. Garnigny et Bussière

L. L. Garnigny Pleurot

Le 9^e Au mil huit cent soixante-deux, le neuf janvier, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de Brillardon, canton de Clagey



département de Seine-et-Marne, est comparu le sieur Théophile Guilbert, âgé de trente-deux ans, berger, né à Saint-Sauveur, canton de Fresnes, Belgique (sujet belge) demeurant à Brillardon, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à son domicile, hier, huit janvier, à six heures du matin, de son légitime mariage avec Julie Mennais, âgée de vingt-huit ans, son épouse, sans profession, en lequel enfant il a déclaré donner le prénom de Lisire. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Jules Alexandre Marie, âgé de cinquante ans, menuisier, et de Charles Hippolyte Dubois, âgé de cinquante-deux ans, marchand-épicière, tous deux témoins majeurs, amis du déclarant, demeurant à Brillardon; lesquels ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite, à l'exception du père de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer.

Maire Declercq Notary

N^o 4.

Naissance de Eugène Ernest Bonhomme.

Le 9^e Janvier.

Le 9^e Au mil huit cent soixante-deux, le deux février à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de Brillardon, canton de Clagey, département de Seine-et-Marne, est comparu Auguste Honoré Bonhomme, âgé de trente-quatre ans et demi, teneur en bois, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né en son domicile le premier février

Décédé à
Saint Soufflet
(Seine et Maine)
Le dix huit
avril mil neuf
cent soixante
quatre -
Trilbardou
Le vingt deux
avril mil neuf
cent soixante
quatre -
St Pierre

à onze heures du soir, de lui déclarant et de Rosalie Linné
épouse, âgée de vingt quatre ans, manouvrière, son épouse, auquel
enfant et à l'honneur des parents de Eugène Ernest. Les dites
présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Charles
Myopolié Dubois, âgé de cinquante deux ans, marchand épices, et de
Julie Léonine Lemoine, âgé de trente quatre ans, Tailleur, tous deux témoins
majeurs, demeurant à Trilbardou et amis du déclarant; lesquels ont,
ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte après
lecture faite.

Ducloux
Bourhomme
T. de signés

N. 5.
Décès de
Pierre Etienne
Soy
2 février

L'An mil huit cent soixante deux, le deux février
à cinq heures du soir, devant nous, Adolphe de Siquières, Maire
et officier de l'état civil de la commune de Trilbardou, canton
de Claye, Seine et Maine, souss comparus Pierre Etienne Soy
âgé de quarante huit ans, maçon, et Alexandre Soy, âgé de
dix sept ans, manouvrier, tous deux fils du défunt ci après
nommé, et demeurant en cette commune; lesquels nous ont déclaré
que Pierre Etienne Soy, âgé de soixante dix sept ans, tailleur
demeurant à Trilbardou, né à Meuroux, époux de Marie Jeanne
Belar, est décédé en son domicile ce même jour, deux février,
à deux heures du soir. Après nous être assuré du décès, nous
avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec
nous, après lecture faite.

Soy & Soy
T. de signés

N. 6



Décès de
Louise Eugénie Cholier

2 février

N. 7
Naissance de
Alice Julia
Vaudescal

24 février

Décédé le vingt
quatre février
mil huit cent
soixante deux le dix
sept septembre mil
neuf cent quarante
neuf à Paris (20)
Trilbardou le quatorze octobre mil neuf cent quarante neuf.

L'An mil



huit cent soixante deux,
le deux février, à six
heures du soir, devant nous
Adolphe de Siquières, Maire et officier de l'état
civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine et
Maine, souss comparus Jean Pierre Vernille, âgé de soixante
deux ans, Aubergiste, et Victor Alexandre Mavri, âgé de
cinquante ans, Menuisier, tous deux demeurant en cette commune,
lesquels nous ont déclaré que Louise Eugénie Cholier
âgé de vingt trois ans, sans profession, née à Marcueil-lès-
Maignes, fille de Jean Louis Cholier et de Louise Thérèse Picard
est décédée en cette commune, ce même jour, deux février, à trois
heures du soir. Après nous être assuré du décès, nous avons
dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous
après lecture faite.

L'An mil huit cent soixante deux, le samedi
vingt quatre février, à quatre heures du soir, devant nous,
Adolphe de Siquières, Maire et officier de l'état civil de
la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine et Maine,
souss comparus le sieur Abel François Vaudescal, âgé de
trente ans et sept mois, conducteur des ponts et chaussées,
demeurant à Meaux; lequel nous a présenté un enfant du
sex féminin, né au domicile de sa grand mère, à Trilbardou,
le dix sept septembre mil neuf cent quarante neuf à Paris (20)
Trilbardou le quatorze octobre mil neuf cent quarante neuf.

son légitime mariage avec Louise Dupuis, âgée de vingt-trois ans et quatre mois, sans profession, domiciliée à M. Caux, avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de *Alice Julia*. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Jacques-François Pivron, âgé de cinquante-neuf ans, cantonnier sur le canal de l'Ourcq et Jean-Alexandre Chobert, âgé de quarante-cinq ans, marchand de bois, tous deux demeurants en cette commune, le premier oncle paternel et le second oncle maternel de l'enfant, lesquels ont, ainsi que le comparant et nous, signé le présent acte, après lecture faite. *Chobert*

Pivron

Wacquer

L. de Signieux

L'An mil huit cent soixante-douze, le dimanche, vingt-cinq février, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Signieux, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Brillbardeu, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Jean-Gustave Chauffourier, âgé de vingt-trois ans et demi, instituteur, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile ce jour-là à cinq heures du matin, de son légitime mariage avec Emma-Clare Dupuis, âgée de vingt-trois ans et quatre mois, institutrice, domiciliée avec son mari, à Brillbardeu, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de *Fernand-Gustave*. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Clarisse-Emil Tajard, âgé de vingt-cinq ans, bouclier, et de Jules-André

N^o 8.

Naissance de
Fernand-Gustave
Chauffourier.

25 février.



M^o 9.
Mariage de
Clarisse-Emil Tajard

et

Thérèse Marie Baillouel

2 Mars.

25
Turcin, âgé de trente-quatre ans, tailleur, tous deux, également majeurs demeurant à Brillbardeu, et amis du déclarant; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Chauffourier

Pajard

L'An mil huit cent soixante-douze, le samedi deux mars, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Signieux, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Brillbardeu, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus en la maison commune Clarisse-Emil Tajard, âgé de vingt-cinq ans et cinq mois né à Sammeron le vingt-six septembre mil huit cent quarante-six, demeurant à Brillbardeu, fils majeur et légitime de Jean-Sebastien Tajard, décédé à Sammeron le dix-huit août mil huit cent soixante-un, ainsi qu'il résulte de l'extrait délivré par le maire de cette commune, et légalisé par le juge de paix du canton de La Ferté-sous-Jouarre, et de Marie-Thérèse Baillouel, âgée de soixante-sept ans, sans profession, domiciliée à Sammeron; laquelle, ici présente, nous a déclaré consentir au mariage projeté, d'une part;

Et Thérèse Marie Baillouel, âgée de vingt-deux ans et quatre mois, couturière, née à Brillbardeu, le trente octobre mil huit cent quarante-neuf, et y demeurant, fille

majeurs et légitimes de Christian Paul Henri Bailleul,
âge de quarante-sept ans, cultivateur, et de Marie Honorine
Bussière, âgée de quarante-quatre ans, sans profession, sans
domicile en cette commune, tous deux ici présents, et
consentant audit mariage, d'autre part. Les dites
naissances de l'époux et de l'épouse nous sont constatées par
l'extrait délivré par le Maire de Sammeron et légalisé par
le Juge de paix du canton de Raipède-sous-Jouarre, et par
les registres de l'état civil de cette commune, qui nous
avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont
requis de procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux, et deux les publications ont été faites en
notre mairie les dimanches dix-huit et vingt-cinq
février dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification des
registres de notre commune. Sur notre interpellation, les
futurs époux et les personnes présentes autorisées le mariage,
nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de
mariage. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée
faisant droit à leur requête, et avoir donné lecture
des pièces ci-dessus mentionnées, lesquelles paraphées
par le procureur et par nous demeureront annexées au
présent acte ainsi que des chapitres six, du Code civil, rela-
tif au mariage, nous avons demandé aux futurs s'ils
veulent se prendre pour mari et pour femme: chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous
déclarons au nom de la loi que Charles-Emit Pajard
et Palmyre Marie Bailleul, sont unis par le mariage



N^o 10.
Naissance de
M^{lle}. Amélie
Crappe.

2 mars

De qui nous avons aussitôt dressé acte
en présence des sieurs Jean Sébastien Pajard,
âge de quarante ans, cantonnier-chef, François-Olivier
Coulillard, âgé de quarante-sept ans, manouvrier;
tous deux légitimes majeurs demeurant à Sammeron, le
premier frère et le second cousin de l'époux; de Pierre-
Victor Bailleul, âgé de cinquante ans, charloger, demeurant
à Paris et de Charles-Joseph Bailleul, âgé de quarante
neuf ans, cultivateur à Jablines, tous deux légitimes majeurs
et en les présents de l'épouse; lesquels ont ainsi que
les parties contractantes, signé avec nous le présent acte
à sa lecture faite, et après s'être vu le renvoi. Le certificat
d'exemption du service militaire délivré par le maire de
Sammeron, le premier mars mil huit cent soixante-douze, est
légalisé par le sous-Préfet de Meaux, nous en sommes présents à
l'instant.

M^l Bailleul C. & Pajard
Bailleul M^l Bussière & Coulillard
Coulillard Pajard
Bailleul M^l Bussière

L'An mil huit cent soixante-douze, le
samedi, deux mars, à deux heures du soir, devant nous,
Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil
de la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine-
et-Marne, est comparu le sieur Joseph-Henri Crappe,
âge de trente-cinq ans, charrier, demeurant en cette

commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile hier, premier mars, à quatre heures du matin, de son légitime mariage avec Ernestine Clara Brochard, âgée de trente-deux ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de *Lea-Amélie*. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Armand Brochard, âgé de soixante-quatre ans, serurier, aïeul de l'enfant, et de Hippolyte Charles, âgé de quarante-deux ans, manoeuvrier, ami des déclarans, tous deux demeurant en cette commune; lesquels, avec aïeul que le père de l'enfant, a signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Maître J. d'Espey
Procureur d'office

N^o 11
Décès de
Marie-Timérie
Botat

5 Mars.

L'An mil huit cent soixante-deux le mardi cinq mars, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Villebardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus Pierre-Honoré Foy, âgé de quarante-huit ans, maçon, et Alexandre Foy, âgé de trente-trois ans, manoeuvrier, tous deux fils de la défunte ci-après nommée, et demeurant en cette commune; lesquels nous ont déclaré que Marie-Timérie Botat, âgée de soixante-cinq ans, sans profession, née et demeurant à Villebardou, veuve de Pierre-Honoré Foy, est décédée en son domicile ce même jour à



N^o 12

Décès de
Eulie-Timérie
Vaillant

22 mars.

une heure du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous, après lecture faite.
Foy H. L. Foy B. J. d'Espey

L'An mil huit cent soixante-deux, le vendredi vingt-deux mars, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Villebardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus Leon Chécheniez, âgé de trente ans, bachelier et Simon Rain, âgé de trente-un ans, cultivateur, tous deux gendres de la défunte et après nommé et demeurant en cette commune; lesquels nous ont déclaré que Eulie-Timérie Vaillant, âgée de cinquante-huit ans, sans profession, née à Esches et demeurant à Villebardou, épouse de Jean-Baptiste Foy-Marin, maître-maçon, est décédée ce jour, vingt-deux mars, à six heures du matin, en son domicile. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.
J. Chécheniez

L'An mil huit cent soixante-deux, le mardi, deux avril, à onze heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Villebardou, canton de Claye, Seine-

N^o 13.

Mariage de
Alfred Achille
Persent
et
Isabelle Hermance
Cochois
2 avril

et Marie, sous comparus en la maison commune Alfred Achille Persent, âgé de vingt-trois ans et cinq mois instituteur, né à Paris, deuxième arrondissement, le vingt-trois octobre mil huit cent quarante-huit, demeurant au Dessis-aux-Bois, fils majeur et légitime de Marie Joseph Melchior Thomas Persent, décédé à Paris, rue Laffitte, n^o 116, le dix-neuf décembre mil huit cent cinquante, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par la paroisse de Saint-Nock et légalisé par le maire du premier arrondissement de Paris, et de Marie Joséphine Carniesse, âgée de cinquante-huit ans, rentière, domiciliée à Trilbardou, laquelle ici présente nous a déclaré consentir au mariage projeté, d'une part;

Et Isabelle Hermance Cochois, âgée de vingt-quatre ans, couturière, née à Trilbardou le vingt-quatre mars mil huit cent quarante-huit, et y demeurant, fille majeure et légitime de Jules Germain Cochois, âgé de cinquante-sept ans, maître-maçon et de Augustine Nousseaux, âgée de cinquante-deux ans, sans profession, aussi domiciliés en cette commune, tous deux ici présents et consentant audit mariage, d'autre part. Des dites naissances de l'époux et de l'épouse nous sont constatées par un extrait délivré par le maire du second arrondissement de Paris et légalisé par le président du tribunal de 1^{re} instance de la Seine, et par les registres de l'état civil de cette commune, que nous avons sous les yeux. Les parties contractantes nous ont requis de procéder

100^{fe}

à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites en notre mairie et à celle du Dessis-aux-Bois les dimanches dix-sept et vingt-quatre mars dernier, ainsi qu'il résulte de la vérification du registre de notre commune et d'un certificat délivré par le maire du Dessis-aux-Bois, en date du vingt-sept mars. Sur notre interpellation, les futurs époux et les personnes autorisées au mariage, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat. De plus, le certificat d'exemption du service militaire, délivré par le sous-préfet de l'arrondissement de Meaux, le vingt-un juin mil huit cent soixante-dix-neuf nous a été présenté par l'époux.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, et après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées, lesquelles paraphées par le procureur et nous, demeureront annexées au présent acte, ainsi que du chapitre six du Code civil, relatif au mariage, nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré au nom de la loi que Alfred Achille Persent et Isabelle Hermance Cochois, sont unis par le mariage. De quoi nous avons aussitôt dressé acte en présence des sieurs Casimir-Albert Persent, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, domicilié à Escourt, arrondissement de Peronne (Somme); Jean-Marie Euphrasie Persent, âgé de soixante-trois ans, propriétaire, domicilié

à Brillardon, tous deux oncles paternels de l'époux, et de
 Jean Athanase Cochois, âgé de cinquante six ans,
 propriétaire, domicilié au Blémont, commune de Crégy,
 oncle paternel de l'épouse et de Joseph Cochois, âgé de
 trente deux ans, entrepreneur de maçonnerie, domicilié à
 Aublainco, canton de Meaux, ex frère de l'épouse; les quels
 ont ainsi que les parties contractantes signé avec nous le
 présent acte après lecture faite.

Y A Cochois Cich. Present. M^{rs} Masmiesu
 A Roubeau J. Cochois

Phissent A. Pisset

(Cochois)

(Cochois)

A. Masmiesu

N^o 14

Naissance de
 Désiré Ferdinand
 Cirlet
 7 avril

Décédé le vingt
 deux janvier mil
 neuf cent cinquante
 trois à Versailles,
 (Seine et Oise).
 Brillardon, le
 vingt et un février
 mil neuf cent cinquante
 trois. De Maire -

L'An mil huit cent soixante deux, le mercredi
 dix avril, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de
 Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune
 de Brillardon, canton de Claye, Seine et Marne, est comparu
 le sieur Jules Cirlet, âgé de trente un ans, jardinier,
 demeurant en cette commune; lequel nous a présenté un
 enfant du sexe masculin, né en son domicile, hier, neuf
 avril, à onze heures du soir, de son légitime mariage avec
 Adolphine Mame, âgée de vingt neuf ans, sans profession
 demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré
 donner les prénoms de Désiré Ferdinand. Les dites
 présentations et déclarations nous ont été faites en présence de

Hef

Jean Baptiste Mariz, âgé de quarante quatre ans, meunier,
 et de Jean Saffarade, âgé de quarante huit ans,
 graisseur, tous deux demeurant à Brillardon et amin
 du déclarant; les quels ont, ainsi que le père de l'enfant,
 signé avec nous le présent acte après lecture faite.

J. Cochet J. B. Mariz J. Saffarade
 Y a signés

N^o 15

Enfant de Chardon
 Alexandre, présenté
 sans vie
 4 Juin

L'An mil huit cent soixante deux, le vendredi
 sept juin, à sept heures du soir, devant nous, Adolphe
 de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune
 de Brillardon, canton de Claye, Seine et Marne, sont
 comparus les sieurs Chardon Alexandre, âgé de trente sept
 ans, ex Moudan Jean, âgé de cinquante un ans, tous
 deux, manoeuvriers, domiciliés en cette commune; les quels nous
 ont présenté sans vie un enfant du sexe féminin, déclarant
 que les père et mère de cet enfant sont Chardon Alexandre,
 premier comparant, ex fablic Melayet, âgé de trente six
 ans, sans profession, et que c'est ce même jour, vendredi,
 sept juin, à six heures du soir, que l'enfant est sorti du
 sein de sa mère. Après nous être assuré du décès, nous avons
 aussitôt dressé le présent acte que le premier comparant a
 seul signé avec nous après lecture faite, le second ayant déclaré
 ne savoir signer. Et c'est ainsi que de droit. A. Masmiesu

L'An mil huit cent soixante deux, le samedi,
 quinze juin, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe
 de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune

N^o 16

Mariage de
Henri Caron
et de
Marie Désirée
Marré.

15 juin

de Trilbardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, sous compagne en
la maison commune Henri Caron, âgé de vingt-deux ans,
manouvrier, demeurant à Trilbardou, où il est né le dix-neuf
mars mil huit cent cinquante, fils majeur de Ambroise Auguste
Caron, âgé de cinquante-six ans et demi, charretier, et de Julie
Dubois, âgé de cinquante-cinq ans, sans profession; tous deux
demeurant en cette commune, ici présents et consentant au
mariage projeté, d'une part; et Marie Désirée
Marré, âgé de dix-huit ans et demi, couturière, demeurant
à Trilbardou, née à Neufmontiers le quinze août mil huit
cent cinquante-trois, fille mineure de Alexandre Auguste Marie
âgé de cinquante ans et demi, menuisier, et de Julia Désirée
Poujaud, âgé de quarante-trois ans, cultiveuse, tous deux
demeurant en cette commune, ici présents et consentants,
d'autre part.

Cesdites naissances de l'époux et de l'épouse nous sont
constatées par les registres de cette commune que nous avons
sous les yeux, et par un extrait délivré par le maire de
Neufmontiers et légalisé par le président du tribunal civil
de Meaux, lequel extrait, paraphé par la partie produisante
et nous, restera annexé au présent acte. - Les parties contractantes
nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux, et dont les publications ont été faites en
notre mairie les dimanches vingt-six mai et deux juin
derniers, ainsi qu'il résulte de la vérification du registre de
notre commune. Sur notre interpellation, les futurs époux
et les personnes présentes autorisant le mariage, nous ont

130/2

déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat. De plus, le futur
a été exempté du service militaire pour blessures reçues à
l'armée devant l'ennemi. Aucune opposition ne nous ayant
été signifiée, faisant droit à leur requête, et après avoir
donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du
Chapitre six du code civil relatif au mariage, nous avons demandé
aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme,
chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,
nous déclarons au nom de la loi que Henri Caron et
Marie Désirée Marré sont unis par le mariage. De
quoi nous avons aussitôt dressé acte en présence de Henri
Caron, âgé de cinquante ans, boucher, demeurant à Evrony,
de Victor Jolly, âgé de quarante-six ans, cultivateur, demeurant
à Trilbardou, tous deux oncles maternels de l'époux, de César
Félix Poujaud, âgé de quarante-neuf ans, paveur, demeurant
à Neufmontiers, et de Paul Félix Wandor, âgé de quarante-un
ans, boulanger, demeurant à Grenelle-Paris, tous deux oncles maternels
de l'épouse, lesquels, à l'exception du témoin Victor Jolly, qui
a déclaré ne savoir signer, ont ainsi que les parties contractantes,
signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Marré Marie & Dubois
Caron Henri CARON
V. Marré & Poujaud R. D. Wandor
F. Wandor & Caron Poujaud
L'An mil huit cent soixante-deux, le dimanche
seize juin, à huit heures du matin, devant nous, Adolphe

No: 17
Décès de
Julienne-Julie
McClayer.

16 juin

de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Vrillardon, canton de Claye, Seine et Marne, sont comparus les sieurs Chardon Alexandre, âgé de trente-sept ans et Houdant Baptiste, âgé de quarante-un ans, tous deux manouvriers, demeurant en cette commune, le premier époux et le second voisin de la défunte ci-après nommée, lesquels nous ont déclaré que Julienne-Julie McClayer, âgée de trente-six ans, sans profession, née à Vrillardon le sept août mil huit cent trente-cinq, et y demeurant, fille de Pierre McClayer ex de Catherine Genevieve - Suzanne Créaux, ex épouse de Alexandre Chardon, premier comparant, est décédée en son domicile, ce même jour, à une heure du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous, après lecture faite. CHARDON *(A desquiers)*

J. B. Houdant

No: 18
Décès de
Samson-Nicolas
Philbert
Guyon.

17 juin

L'An mil huit cent soixante-deux, le vendredi vingt-et-un juin à dix heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Vrillardon, canton de Claye, Seine et Marne, sont comparus les sieurs Puyette Alexandre, âgé de quarante-deux ans, agent de culture ex de Lignières Emile, âgé de vingt-sept ans, cultivateur, tous deux demeurant aux Allvettes de la commune de Vrillardon, le premier oncle maternel et le second maître du défunt ci-après nommé; lesquels nous ont déclaré que Guyon Samson-Nicolas-Philbert, âgé de dix ans et demi né à Pacy, le vingt-trois août mil huit cent soixante-un

No: 19
Décès de
Christian-Paul
Thomi Bailleul

14 juillet

filz de Guyon Gabriel, décédé à l'hôpital de Meaux et de Puyette Puyette, décédé à Pacy, est décédé au domicile de son oncle, premier comparant, ce même jour, vingt-et-un juin à cinq heures du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Puyette *(A desquiers)*

L'An mil huit cent soixante-deux, le dimanche quatorze juillet, à onze heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Vrillardon, canton de Claye, Seine et Marne, sont comparus les sieurs Pajard Clotilde Emile, âgé de vingt-cinq ans, boursier, demeurant à Vrillardon, et Bailleul Charles-Joseph, âgé de quarante-neuf ans, cultivateur, demeurant à Gallines, le premier gendre et le second frère du défunt ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Bailleul Christian-Paul Thomi, âgé de quarante-sept ans et demi, cultivateur, né à Paris, le onze août mil huit cent vingt-quatre, filz de Bailleul Charles et de Caroline Charlotte Paurcambel, tous deux décédés à Paris, et l'époux de Marie-Honorine Bussière, est décédé en son domicile à Vrillardon, ce même jour, quatorze juillet à une heure du matin. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite. Pajard *(A desquiers)*

L'An mil huit cent soixante-deux, le dimanche quatre août, à huit heures du matin, devant nous Adolphe

N^o: 20

Décès de
Christine Antoinette
Debaupuis

3 Août.

de Riquières, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Brillardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, sont comparus les sieurs Debaupuis Eusime André, âgé de quarante-deux ans, manouvrier, et Clément Amédée, âgé de quarante-trois ans, domestique, tous deux demeurant à Brillardou, le premier fils et le second gendre du défunt ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Christine Antoinette Debaupuis âgé de soixante-dix ans, manouvrier, demeurant à Brillardou où il est né le douze juin mil huit cent deux, fils de Nicolas Debaupuis et de Geneviève Anne Barne, et veuf de Marie Antoinette Ternaille, est décédé en son domicile, hier trois août, à six heures du soir. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Signé de signeurs et, Clément Debaupuis

N^o: 21

Naissance de
Médéric
Caron,
21 août 41.

L'An mil huit cent soixante-douze, le jeudi vingt-neuf août, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Riquières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Brillardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Henri Caron, âgé de vingt-trois ans, manouvrier, demeurant en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile, hier, vingt-huit août, à onze heures du soir, de son légitime mariage avec Marie Désirée Maré, âgée de dix-neuf ans, couturière, demeurant avec son mari, et auquel enfant, il a déclaré donner le prénom de Médéric. Lesdites

41

présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Caron Ambroise, âgé de cinquante-sept ans, charretier, et de Maré Alexandre Auguste, âgé de cinquante-un ans, menuisier, tous deux demeurant à Brillardou, et le sieur Alphonse Coupry, âgé de trente-quatre ans, jardinier, demeurant en cette commune; lequel nous a déclaré présenter un enfant du sexe masculin, né en son domicile, ce même jour, sept septembre, à deux heures du matin, de son légitime mariage avec Alexandrine Esfère, âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant à Brillardou, avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Eugène Armand. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Armand Clément, âgé de quarante-trois ans, domestique, ex-léon-Gustave Chauffourier, âgé de vingt-quatre ans, instituteur, tous deux demeurant à Brillardou et amis du déclarant, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Caron Henri Caron
Maré Alexandre Armand Clément
Alphonse Coupry Alexandrine Esfère

N^o: 22

Naissance de
Eugène Armand
Coupry
7 Septembre

Par acte en date du vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, nous assisté à la mairie de Riquières, Coupry Eugène Armand dont la naissance est constatée dans l'acte ci-dessus a contracté mariage avec Marie Jeanne Tréline Brillardou de quinze mille mil huit cent quatre-vingt-deux ans.

Signé de signeurs et, Clément Debaupuis

L'An mil huit cent soixante-douze, le sept septembre, à dix heures du matin, devant nous, Adolphe de Riquières, Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Brillardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Alphonse Coupry, âgé de trente-quatre ans, jardinier, demeurant en cette commune; lequel nous a déclaré présenter un enfant du sexe masculin, né en son domicile, ce même jour, sept septembre, à deux heures du matin, de son légitime mariage avec Alexandrine Esfère, âgée de vingt-huit ans, sans profession, demeurant à Brillardou, avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Eugène Armand. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Armand Clément, âgé de quarante-trois ans, domestique, ex-léon-Gustave Chauffourier, âgé de vingt-quatre ans, instituteur, tous deux demeurant à Brillardou et amis du déclarant, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Alphonse Coupry Alexandrine Esfère
Armand Clément Eugène Armand
Armand Clément Alphonse Coupry
Alexandrine Esfère Armand Clément

96° 23.

Naissance de Jules Dubois.

27 gbr

decédé à Châteauneuf-Chierry (Aube) le vingt-huit mars mil neuf cent cinquante six. Trilbardou le d'avez deuil mil neuf cent cinquante six. f. de Noiret

L'An mil huit cent soixante-douze, le samedi, vingt-huit septembre, à dix heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Magloire Stanislas Dubois âgé de quarante ans, manoeuvrier, demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile, hier, vingt-sept septembre, à sept heures du soir, de son légitime mariage avec Rosine Caron, âgée de trente-huit ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner le prénom de Jules. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Charles Hippolyte Dubois, âgé de cinquante-trois ans, marchand-épicier, oncle paternel de l'enfant, et de Alfred Raim, âgé de quarante ans, manoeuvrier, voisin du déclarant, tous deux demeurant à Trilbardou, lesquels ont signé avec nous le présent acte, en l'absence du père de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer, le tout après lecture faite.

Dubois Stanislas

L'An mil huit cent soixante-douze, le dix-sept novembre, à onze heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Rêaume Ernest Chioiphil âgé de trente ans, manoeuvrier, demeurant en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né

96° 24

Naissance de Eugénie Estelle Rêaume

17 gbr

par acte en date du neuf juin mil neuf cent, inscrit au bureau de Noiret (S.-d.-M.) Rêaume Eugénie Estelle, dont le mariage et constaté dans l'acte ci-contre, a contracté mariage avec Trilbardou le dix-huit août mil neuf cent un.

Eug Raim

96° 25

Naissance de Clémence Alice Michon

23 gbr

decédé à Paris (10^e arrondissement) le quatorze août mil neuf cent soixante deux. Trilbardou le dix-huit août mil neuf cent soixante deux. le Noiret

en son domicile, ce jourd'hui, dix-sept novembre, à six heures du matin, de son légitime mariage avec Odette Brachard, âgée de vingt-neuf ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Eugénie Estelle. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Félix Augustin Rêaume, âgé de soixante-six ans, charretier, et Amand François Brachard, âgé de soixante-cinq ans, serrurier, le premier grand-père maternel et le second grand-père maternel de l'enfant, tous deux témoins majeurs demeurant à Trilbardou, lesquels ont ainsi que le déclarant, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Rêaume Ernest

L'An mil huit cent soixante-douze, le vingt-quatre novembre, à dix heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Trilbardou, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Michon François Ernest, âgé de trente-neuf ans, cultivateur, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, hier, vingt-trois novembre, à deux heures du matin, de son légitime mariage avec Valentine Odette Tallet, âgée de vingt-trois ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Clémence Alice. Les dites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Clément Alexandre Michon, âgé de trente ans, cultivateur, oncle paternel de l'enfant,

96° 26

demeurant à Isles-les-Villenois, arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne, et Thomas Termelle, âgé de soixante-sept ans, Blanchisseur, demeurant à Brillardon, ami du père de l'enfant, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec nous le présent acte après lecture faite. / C. Formelle *Notaire*

E. Reichow *Maire*

N^o 26.
L'An mil huit cent soixante-douze, le neuf décembre, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de Brillardon, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Pinart Louis-François-Auguste, âgé de trente-six ans, mécanicien, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, ce jourd'hui, neuf décembre, à une heure du matin, de son légitime mariage avec Marie-Marguerite-Louise Rabin, âgée de trente-cinq ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Angèle-Désirée. Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Jean-Pierre Rabin, âgé de soixante-huit ans, rentier, aïeul maternel de l'enfant, et de Médard Dantan, âgé de soixante ans, journalier, voisin du père de l'enfant, tous deux demeurant à Brillardon, lesquels ont ainsi que le déclarant, signé avec nous le présent acte après lecture faite. /

Pinart *Notaire*

Dantan

de Lignières

N^o 27

Naissance de
Blanche-Marie
Pajard

21 N^o 27

Decedee le
huit janvier
mil neuf cent
quarante sept,
à Paris (N^o 16),
Brillardon, le
dix-neuf janvier
mil neuf cent
quarante sept.
Notaire

N^o 28

Naissance de
Marie-Emilie
Vincent

22 N^o 28

Ce acte en date du dix-neuf janvier mil neuf cent quarante sept, à Brillardon, Marie-Emilie Vincent dont le mariage est constaté dans l'acte de mariage, avec son mari, Alexandre Despret. Cette mention faite par nous, Maire et l'état civil le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante sept.

16/12
L'An mil huit cent soixante-douze, le vingt-et-un décembre, à sept heures du soir, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de Brillardon, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Pajard Charles-Emile, âgé de vingt-six ans, boulanger, demeurant à Brillardon, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, ce jourd'hui, vingt-et-un décembre, à six heures du soir, de son légitime mariage avec Palmyre-Marie Baillet, âgée de vingt-trois ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Blanche-Marie. Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence de Jules André Fourcin, âgé de trente-quatre ans, tailleur, et de Lion-Justave Chauffourier, âgé de vingt-quatre ans, instituteur, tous deux témoins majeurs, demeurant à Brillardon, et amis du déclarant; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite. / Pajard

Notaire L. G. Chauffourier *Notaire*

L'An mil huit cent soixante-douze, le vingt-trois décembre, à onze heures du matin, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'état civil de la commune de Brillardon, canton de Claye, Seine-et-Marne, est comparu le sieur Vincent Eugène, âgé de trente-trois ans, manouvrier, demeurant en cette commune; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, hier, vingt-deux décembre, à neuf heures du matin, de son légitime mariage avec Louise Niclas, âgée de vingt-trois ans, couturière, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms

Notaire Eug. Pellet

de Marie Emilie. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Clarisse Emilie Rajard, âgée de vingt-six ans, bourrellet, et de Charles Hippolyte Dubois, âgé de cinquante-trois ans, marchand épicer, tous deux témoins majeurs demeurant à Crilbardou, et ceux du déclarant; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Vincent Rajard Dubois
Maire de Crilbardou

L'An mil huit cent soixante-douze le vingt quatre décembre à onze heures du matin, devant nous Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Crilbardou, canton de Claye, Seine et Marne, sont comparus Michel Adolphe Fourny, âgé de soixante-cinq ans, propriétaire et Amand-François Brachard, âgé de soixante-cinq ans, serrurier, tous deux demeurant à Crilbardou; le premier beau-frère et le second neveu du défunt ci-après nommé; lesquels nous ont déclaré que Amable Jean Baptiste Vasse, âgé de soixante-huit ans, gentilhomme, demeurant à Crilbardou, ou il est né le cinq février mil huit cent quatre, fils de Joseph Vasse et de Céline Coutron, tous deux décédés à Crilbardou, et épouse de Virginie Demoulinis, sans profession, demeurant en cette commune, est décédé en son domicile, hier, vingt-trois de l'année mil huit cent soixante-douze, à onze heures du soir. Après nous être assuré des deux nous avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

M. Fourny
Maire de Crilbardou

№: 30

Naissance de
Victor Bérard

27 à la

Cet acte en date du deux décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré à la mairie de Crilbardou, Victor Bérard dont la naissance est constatée sur l'acte ci-dessus a contracté mariage avec Louise Brachard, épouse de Fourny, Paul Meunier, fils de son père, officier de l'Etat civil de la commune de Crilbardou le trois décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Eug. Roux
Maire de Crilbardou

1746
L'An mil huit cent soixante-douze le vingt sept décembre, à onze heures du soir, devant nous, Adolphe de Lignières, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Crilbardou canton de Claye, Seine et Marne, est comparu le sieur Victor Bérard, âgé de trente-quatre ans, charretier, demeurant à Crilbardou, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né en son domicile, ce jourd'hui, vingt sept décembre, à huit heures du matin, de son légitime mariage avec Julie Brachard, âgée de trente-un ans, sans profession, demeurant avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner le prénom de Victor. Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence de Louis Beaume, âgé de trente-sept ans, chauffeur, et de Lion-Gustave Chauffouris, âgé de vingt-quatre ans, instituteur, tous deux demeurant à Crilbardou, le premier beau-frère et le second ami du déclarant; lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Bérard
Maire de Crilbardou

Clos et arrêté le présent registre destiné à constater les Naissances, qui sont au nombre de quinze, les Mariages, au nombre de cinq et les Décès, au nombre de dix, pendant le cours de l'année mil huit cent soixante-douze, par nous, Maire de la commune de Crilbardou, soussigné ce jourd'hui, trente-un décembre mil huit cent soixante-douze.

Le Maire:
A. de Lignières

Cable alphabétique

des actes contenus au présent registre

Naissances

N ^o d'ordre	N ^o des registres	Noms et Prénoms	Dates	
			des actes	des naissances
1	30	Béault Victor	27 x br	27 x br
2	4	Benhomme Eugène Ernest	2 février	1 ^{er} février
3	21	Caron Nédécie	29 août	28 août
4	8	Chauffourier Fernand-Gustave	21 février	21 février
5	23	Dubois Jules	25 fébr	27 x br
6	3	Guilbert Désiré	9 janvier	8 janvier
7	21	Merichon Clémentine Alice	26 glbr	23 glbr
8	24	Pajard Blanche Marie	21 x br	21 x br
9	26	Pignat Amyle Désiré	9 x br	9 x br
10	24	Réaume Eugénie Isabelle	17 glbr	17 glbr
11	23	Coupry Eugène Fernand	17 glbr	17 glbr
12	14	Virlet Désiré Ferdinand	10 avril	9 avril
13	10	Crappe Léa Amélie	5 mars	1 ^{er} mars
14	7	Vaudescal Alice Julie	24 février	24 février
15	28	Vincent Marie Emélie	23 x br	23 x br

Mariages

1	16	Entre Caron Henri et Maré Marie Désiré	11 juin
2	1	Entre Carles Nicolas et Duval Marie Somère	9 janvier
3	2	Entre Lejvre Camille Arsène et Claire Adolphe Sophie Garnigny	9 janvier
4	7	Entre Pajard Clouis Emil et Baillout Palmire Marie	5 mars
5	13	Entre Perdent Alfred Achille et Cochais Isabelle Armonie	9 avril

102^e feuille
M. P. 102^e
Décès: 1

N ^o d'ordre	N ^o du regist.	Noms et prénoms	Dates	
			des actes	des décès
1	19	Baillout Christian Paul Henri	14 juillet	14 juillet
2	11	Botat Marie Somère	5 mars	5 mars
3	6	Cholier Louis Eugénie	2 février	2 février
4	11	Chardon Alexandre, veuve sans vie	7 juin	7 juin
5	20	Debeauvais Antoine Antoine	3 août	3 août
6	5	Foy Pierre Étienne	2 février	2 février
7	18	Guyon Simon Nicolas Philibert	21 juin	21 juin
8	17	Kettavet Justine Julie	16 juin	16 juin
9	14	Mailant Alice Somère	22 mars	22 mars
10	29	Vasse Amable Jean Baptiste	24 x br	23 x br

Récapitulation

Naissances	15
Mariages	5
Décès	10
Total	30 actes

Certifié sincère et véritable par nous, Maire de la commune de Cailhardou, soussigné, ce jourd'hui, trois janvier mil huit cent soixante-trois.

Le Maire
M. de Rignieux